

Le système d'alertes et d'intervention graduelle : un plan pour la suite de la pandémie

Direction générale de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux

14 septembre 2020

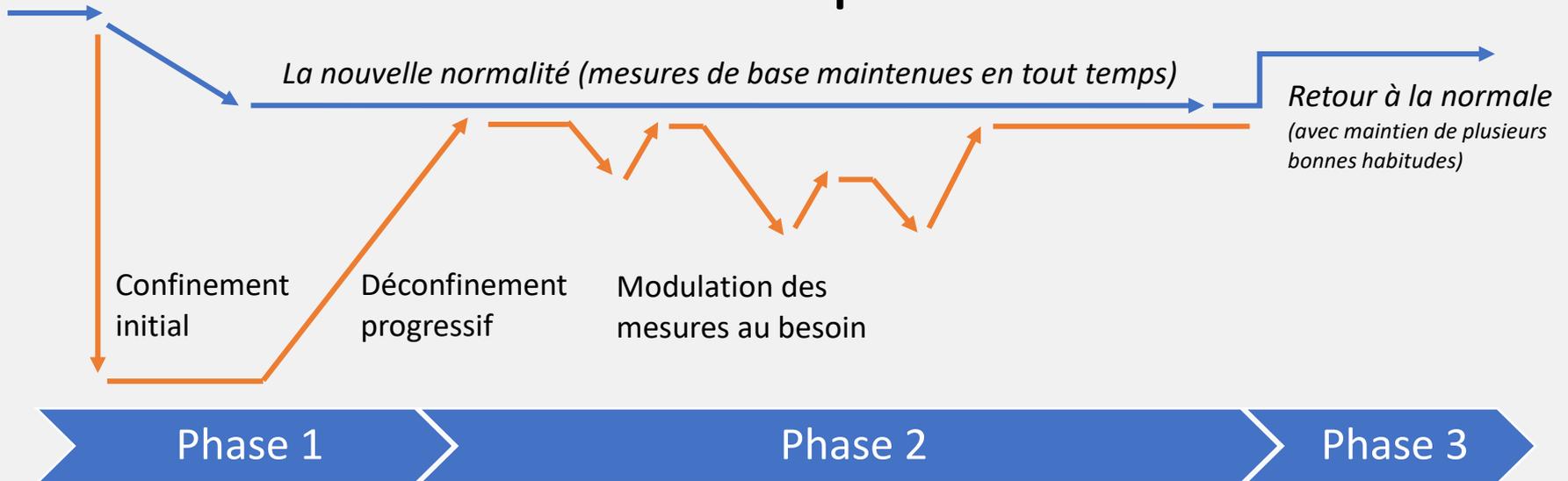
Plan du webinaire

- Contexte
 - Les objectifs pour la suite
 - La deuxième phase de l'épidémie
 - Les priorités de santé publique
- Le système d'alertes régionales et d'intervention graduelle
 - Les paliers d'alerte
 - Le processus décisionnel
 - La gradation possible des mesures

Trois grands objectifs pour la suite...

- Limiter les impacts sanitaires, sociaux et économiques de la COVID-19
- Éviter de surcharger le système de soins
- Protéger les personnes les plus vulnérables

La deuxième phase de l'épidémie en un coup d'œil



Six priorités pour la santé publique durant la deuxième phase

1. *Maintenir les mesures de base en tout temps*
2. *Suivre l'évolution de l'épidémie et de ses conséquences*
3. *Réagir rapidement avec des mesures adaptées aux différentes régions/milieus*
4. *Garder la population informée et engagée*
5. *Maintenir une capacité suffisante en santé publique et en PCI*
6. *Contrer les effets secondaires et collatéraux de la pandémie*

Systeme d'alerte et d'intervention graduelle : une approche à quatre paliers

Palier 1 Vigilance	Palier 2 Préalerte	Palier 3 Alerte modérée	Palier 4 Alerte maximale
MESURES DE BASE Incluant mesures spécifiques dans certains milieux	MESURES DE BASE RENFORCÉES Incluant mesures spécifiques dans certains milieux	MESURES ADDITIONNELLES Restriction ou arrêt de certaines activités à risque plus élevé	MESURES ADDITIONNELLES Restriction ou arrêt des activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut être contrôlé suffisamment
Constantes / viables à long terme		Temporaires / conséquences significatives	

Dans certains milieux, on devra peut-être continuer à ajuster les règles « permanentes » de la nouvelle normalité selon la transmission qui sera observée...

Systeme d'alerte et d'intervention graduelle: Une approche adaptée aux différentes régions et aux différents milieux

- Les paliers d'alertes seront établis **pour chaque région sociosanitaire** en fonction de leur situation particulière, en considérant aussi les régions adjacentes lorsque pertinent
- Ils seront communiqués publiquement et serviront de référence pour la population et tous les milieux
- De plus, les mesures additionnelles pourraient s'appliquer **uniquement dans certains milieux spécifiques**

Tableau de bord d'indicateurs phares :

Un outil d'aide à la décision

CRITÈRES		SEUILS				AUTRES DÉCLENCHEURS		
		Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4	considérer ↗ palier si	considérer ↘ palier si	
1	ÉPIDÉMIOLOGIE	Incidence quotidienne moyenne par 100 000 pers.	< 2	2-6	6-10	≥ 10	En ↗ sur 7 jours	En ↘ sur 14 jours
		Proportion de tests positifs (excluant contrôles)	< 1 %	1-3 %	3-5 %	≥ 5%	En ↗ sur 7 jours	En ↘ sur 14 jours
2	CONTRÔLE DE LA TRANSMISSION	Nombre d'éclotions en milieux de travail par 10 000 établissements						
		<i>Proportion d'enquêtes réalisées en moins de 24</i>	≥ 90 %	80-90 %	70-80 %	< 70 %	En ↘ sur 7 jours	En ↗ sur 14 jours
		<i>Ratio du nombre de nouveaux contacts par nouveau cas</i>	< 3	3-4.5	4.5-6	≥ 6	En ↗ sur 7 jours	En ↘ sur 14 jours
3	SYSTÈME DE SOINS	Incidence quotidienne moyenne de nouvelles hospitalisations COVID-19 par 1 000 000 pers.	< 2	2-4	4-8	≥ 8	En ↗ sur 7 jours	En ↘ sur 14 jours
		<i>Proportion d'occupation de la cible des lits USI pour COVID</i>	< 10 %	10-20 %	20-40 %	≥ 40 %	En ↗ sur 7 jours	En ↘ sur 14 jours

NOTE : INDICATEURS ET SEUILS EN DÉVELOPPEMENT ET SUJETS À RÉVISION

Révision périodique des paliers d'alerte: Processus proposé

- Mise à jour périodique du tableau de bord (au minimum une fois par semaine)
- Analyse et délibération à la *Table de coordination nationale en santé publique*, en tenant compte d'informations qualitatives issues des enquêtes et de l'évaluation des directeurs régionaux de santé publique
- Recommandation du directeur national de santé publique au ministre et au conseil exécutif

Palier 1 – Vigilance

Mesures de base de la nouvelle normalité

Pour toute la population :

- La limitation du nombre de contacts;
- La distanciation physique, l'étiquette respiratoire et l'hygiène des mains;
- Le port du couvre-visage dans les lieux intérieurs;

Dans tous les milieux :

- L'aménagement pour faciliter la distanciation et l'utilisation de barrières physiques;
- Les stations de lavage des mains, le nettoyage régulier des objets et des surfaces;

Dans les milieux de garde, d'enseignement et de travail :

- Le recours aux bulles sociales;
- Le recours au télétravail;
- Etc.

Palier 2 – Préalerte

Renforcement des mesures de base

Exemples d'actions pouvant être menées pour promouvoir et encourager le respect des mesures

- Communications visant à rappeler l'importance de respecter les mesures et à promouvoir le dépistage;
- Inspections pour vérifier le respect des mesures et correctifs ou contraventions au besoin;
- Triage des personnes à l'entrée pour vérifier si elles présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19 ou si elles ont voyagé dans une région à forte endémicité;
- Gestion des accès pour contrôler l'achalandage et faciliter le respect de la distanciation;
- Etc.

Paliers 3 et 4 – Alerte modérée / maximale

Application de mesures additionnelles

Approche

- Éviter le « reconfinement » complet
- Restreindre, interdire ou fermer **sélectivement** lorsque le risque ne peut pas être contrôlé suffisamment

Peuvent s'appliquer à

- Rassemblements
- Commerces et services
- Déplacement et transports
- Sports et loisirs actifs
- Arts, culture et divertissement
- Tourisme et hébergement
- Éducation et petite enfance
- Milieux de travail
- Etc.

Cibler les mesures en fonction du risque

Les facteurs suivants sont considérés afin de caractériser le risque et orienter les décisions

- Risque de transmission
 - Production de gouttelettes
 - Durée de la présence ou des activités typiques
 - Ventilation de l'environnement
 - Capacité de respecter la distanciation physique
 - Port d'équipement de protection ou de couvre-visage
 - Utilisation de matériel ou d'infrastructures partagées
 - Âge des participants
- Potentiel de multiplication
 - Nombre plausible de contacts à risque
 - Nombre de personnes maximale présentes
 - Possibilité d'identifier les participants

Activités et indices de risque

COMMERCE PRIORITAIRES
COMMERCE, BOUTIQUES ET SERVICES AVEC ACCÈS DIRECT DE L'EXTÉRIEUR
COMMERCE, BOUTIQUES ET SERVICES SANS ACCÈS DIRECT DE L'EXTÉRIEUR
TRAVERSISERS
BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES
HÉBERGEMENTS AVEC AIRES D'HYGIÈNE ET DE REPAS PRIVÉES
MARCHÉS PUBLICS EXTÉRIEURS
SERVICES BANCAIRES, FINANCIERS ET JURIDIQUES
TAXI ET ÉQUIVALENT
TRANSPORT EN COMMUN INTERRÉGIONAL LONGUE DISTANCE TERRESTRE
TRANSPORT SCOLAIRE (PRIMAIRE ET SECONDAIRE)
LIEUX RÉCRÉOTOURISTIQUES
SALLES DE SPECTACLES, THÉÂTRES, CINÉMAS, CINÉPARCS
LIEUX DE DIFFUSION ARTISTIQUES OU CULTURELS, LIEUX PATRIMONIAUX ET JARDINS
SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE
TRANSPORT EN COMMUN INTRARÉGIONAL ET INTERRÉGIONAL COURTE DISTANCE
LOISIRS ACTIFS INDIVIDUELS À PRATIQUE LIBRE
SPECTATEURS
PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE
SECONDAIRE
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ÉDUCATION DES ADULTES
SOINS ET SERVICES EN CABINET PRIVÉ RÉGIS PAR UN ORDRE PROFESSIONNEL
TRANSPORT AÉRIEN
ACTIVITÉS SOCIALES PRIVÉES
HÉBERGEMENTS AVEC AIRES D'HYGIÈNE OU DE REPAS COMMUNES
CAMPS DE JOUR ET DE VACANCES
CROISIÈRES LOCALES
MANIFESTATIONS
SOINS PERSONNELS ET ESTHÉTIQUES
RÉSIDENCES SCOLAIRES
MARIAGES ET FUNÉRAILLES
SPORTS AVEC CONTACTS ÉTROITS RARES
ACTIVITÉS SOCIALES ORGANISÉES DANS UN LIEU PUBLIC
COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE (ENSEIGNEMENT MAGISTRAL EN PRÉSENTIEL)
RESTAURANTS
SPORTS AVEC CONTACTS ÉTROITS INÉVITABLES (SPORTS DE COMBAT)
SPORTS AVEC CONTACTS ÉTROITS FRÉQUENTS
BARS, BRASSERIES, TAVERNES ET CASINOS

Palier 1	Palier 2	Palier 3	Palier 4
1	1	1	1
1	1	1	1
1	1	1	1
1	1	1	1
2	2	2	1
2	2	2	2
2	2	2	2
2	2	2	2
2	2	2	2
2	2	2	2
2	2	2	2
3	3	2	1
3	3	2	2
3	3	2	2
3	3	3	3
3	3	3	3
4	4	3	1
4	4	3	2
4	4	3	3
4	4	3	3
4	4	4	3
4	4	4	3
4	4	4	3
4	4	4	interdit?
4	4	4	interdit?
4	4	4	interdit?
4	4	4	interdit?
4	4	4	interdit?
4	4	4	interdit?
5	5	4	3
5	5	4	3
5	5	4	3
5	5	4	interdit?
5	5	4	interdit?
7	7	5	interdit?
7	7	interdit?	interdit?
7	7	interdit?	interdit?
8	8	interdit?	interdit?

Sommaire des restrictions et interdictions potentielles

Palier 1 Nouvelle normalité	Palier 2 Préalerte	Palier 3 Alerte modérée	Palier 4 Alerte maximale
<p>Rassemblements privés : 10 personnes</p> <p>Rassemblements organisés : 250 personnes</p>	<p>Rassemblements privés : 10 personnes</p> <p>Rassemblements organisés 250 personnes</p>	<p>Rassemblements privés : 6 personnes</p> <p>Rassemblements organisés : 50 personnes</p> <p>Déplacements interrégionaux non recommandés</p> <p>Bars, brasseries, tavernes et casinos fermés</p> <p>Salles à manger <i>intérieures</i> des restaurants fermées</p> <p>Sports avec contacts inévitables ou fréquents interdits (p. ex.: sports de combat, football, basketball, etc.)</p> <p>Compétitions sportives et matchs interdits</p> <p>Certains loisirs actifs à l'intérieur interdits (gyms, spas)</p> <p>Couvre-visage en tout temps dans les salles de spectacle, les marchés extérieurs, etc.</p>	<p>Rassemblements privés : même adresse seulement</p> <p>Rassemblements organisés : limitations selon le type d'activité</p> <p>Déplacements interrégionaux essentiels seulement</p> <p>Restaurants fermés sauf pour livraison et pour emporter</p> <p>Soins personnels et esthétiques fermés</p> <p>Services professionnels et de santé en cabinet privé ouverts pour services jugés urgents ou semi-urgents seulement</p> <p>Sports avec contacts rares et loisirs actifs à l'intérieur interdits</p> <p>Lieux récréotouristiques <i>intérieurs</i> et croisières fermés</p> <p>Hébergements touristiques fermés, sauf pour exceptions</p>